

Réparation

Numéro	Date de la demande
3001169979	2016-08-01

Emplacement

Localisation 282, avenue Outremont **Quartier inspection** 01
Adresse principale 282 avenue Outremont (Outremont)
Entre Chemin de la Côte-Sainte-Catherine **et** Avenue Elmwood

Nature

Description Travaux extérieurs: En façade, remplacer les solives de la galerie, en bois. Le plancher de bois et les garde-corps seront retirés pendant les travaux et réinstallés tels qu'existant. Les fascias sont remplacés pour des fascias en bois. Réparation de la colonne en briques, au besoin. Reinture de la galerie de couleur blanche. Le tout sans modification à l'apparence extérieure.

Usage existant c **Usage projeté** c
Type de bâtiment Résidentiel **Catégorie** unifamilial

Informations complémentaires

No permis 3000563773 - 16 **Date du permis** 2016-08-01 **Statut** EM Émission **No compte foncier** 05004400
Coût des travaux 1,000.00
Coût du permis 135.00
No lot au cadastre 1351471
Date début travaux **Date fin travaux**

Intervenants

Propriétaire S & L GESTETNER FAMILY TRUST [REDACTED]	Téléphone Tél soir Cellulaire Télécopieur e-mail
Demandeur [REDACTED]	Téléphone [REDACTED] Tél soir Cellulaire Télécopieur e-mail
Signataire [REDACTED]	Téléphone [REDACTED] Tél soir Cellulaire Télécopieur e-mail

Cat	Étape	Résultat	Début	Prévue	Réalisée	Responsable	Remarque	Note	Doc
CO	PROCU	Non requis	2016-08-01		2016-08-01	Lebrun, Jean-Francois		-	-
UR	ADOPCA	Non requis	2016-08-01		2016-08-01	Lebrun, Jean-Francois		-	-
UR	CCU	Non requis	2016-08-01		2016-08-01	Lebrun, Jean-Francois		-	-
ZO	ETUDE	Complet	2016-08-01		2016-08-01	Lebrun, Jean-Francois		X	-
AUCUNE MODIFICATION À L'APPARENCE EXTÉRIEURE FASCIAS EN BOIS PEINTURE EN BLANC									
EM	EMIS	Complet	2016-08-01	2017-01-28	2016-08-01	Lebrun, Jean-Francois		-	-
IN	CONST	Complet	2016-11-25		2016-11-25	Thériault, Pascal		X	-
Travaux non-conforme au permis émis, ont retiré les colonnes en façade, [REDACTED] Avis émis 11-018, art 36.1									
PC	COUR	Complet	2016-11-25		2018-06-11	Thériault, Pascal		X	X
Voir avis et photo.									
IN	CONST	Complet	2018-06-11		2018-06-11	LIVRNOIS-DIOTTE, DOMINIC		X	-
L'inspection a eu lieu le 1 juin 2018. sur place, il a été constaté que les travaux sont non conformes au permis puisque le perron n'est pas tel que l'existant. voir les photos au lien suivant: M:\Aménagement Urbain\IntraService\SAUP\1317 DOSSIERS INDIVIDUELS DES IMMEUBLES\1317_OUTREMONT\0282\INSPECTIONS\2018-06-01									

Réparation

Numéro

3001169979

Date de la demande

2016-08-01

Emplacement

Localisation 282, avenue Outremont

Quartier inspection 01

Adresse principale 282 avenue Outremont (Outremont)

Entre Chemin de la Côte-Sainte-Catherine **et** Avenue Elmwood

Cat	Étape	Résultat	Début	Prévue	Réalisée	Responsable	Remarque	Note	Doc
AV	ANC	Complet	2018-06-11		2018-06-11	LIVERNOIS-DIOTTE, DOMINIC		X	X

LP
voir en pièce jointe
Discussion avec JFM si aucun retour des propriétaires, fermeture du dossier



Direction de l'aménagement urbain et
du patrimoine
544, avenue Davaar
Montréal (Québec)
H2V 2B9

Le 11 juin 2018

LP 447 570 995 CA

S & L Gestetner family trust

Adresse concernée : 282, avenue Outremont
Avis d'infractions aux règlements municipaux de l'arrondissement Outremont

Monsieur, Madame,

Suite à une inspection en date du 1 juin 2018, il a été constaté, à l'adresse mentionnée en rubrique, que des travaux non conformes au permis 3000563773_16 ont été réalisés ce qui représente une ou plusieurs infractions à la réglementation en vigueur.

Infraction (Travaux non conformes au permis 3000563773_16):

- Modification des colonnes, des garde-corps et de l'escalier en façade au niveau du perron;

Corrections :

- Veuillez vous conformer au permis 3000563773_16 dans un délai de 30 jours suite à la réception du présent avis.

Ou

- Déposer une demande de permis complète et conforme montrant tous les travaux de corrections dans un délai de 30 jours suite à la réception du présent avis.

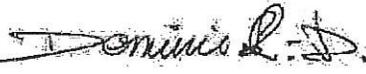
Règlement 03-096, article 64.54:

Toute révision de la demande de permis exigée à l'article 32 qui comporte une modification de la description des travaux énoncée dans cette demande, doit faire l'objet d'une nouvelle demande établie de la même façon que la demande initiale. Dans l'éventualité où il y a un changement de propriétaire de l'immeuble, la demande de permis est réputée avoir été déposée et le permis émis au nom du nouveau propriétaire. Le permis peut ainsi être modifié, sans frais, afin d'y changer uniquement le nom du propriétaire.

Règlement 1189, article 4.1.1:

Toute demande de permis de construction pour l'implantation et l'érection d'une antenne, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). En outre, un PIIA en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne doit être approuvée suivant les dispositions du présent règlement préalablement à l'approbation de tout certificat d'autorisation d'affichage. De plus, toute demande de permis de construction pour l'implantation d'un appareil mécanique à l'intérieur du secteur «Arrondissement historique et naturel du mont-Royal», identifié au plan de l'annexe A, est assujettie à l'approbation préalable d'un PIIA.

Nous désirons également vous aviser que quiconque contrevient à une des dispositions d'un règlement municipal est passible de la peine édictée par ledit règlement. En conséquence, votre dossier d'infraction pourrait être déposé à la Cour municipale à compter de la réception du présent avis, si les correctifs nécessaires n'ont pas été faits dans les délais prescrits. Nous sommes disponibles pour vous expliquer la teneur de cet avis. S'il y a lieu, veuillez communiquer avec le soussigné au (514) 495-6692.

Dominic Livernois-Diotte 
Inspecteur du cadre bâti
Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine
Arrondissement Outremont